https://actu.fr/ile-de-france/vesinet_78650/le-maire-retire-toutes-delegations-dandre-michel_22648178.html

Yvelines. Le maire du Vésinet, Bernard Grouchko, retire toutes les délégations d'André Michel, son premier adjoint

Bernard Grouchko, maire du Vésinet (Yvelines), a annoncé qu'il retirait l'ensemble de ses délégations à l'un de ses maires adjoints, le premier : André Michel.

Publié le 5 Avr 19 à 16:02

André Michel (à droite) avait rejoint la majorité du maire, Bernard Grouchko, le 8 mars 2018. (©Philippe Roudeillat / 78actu)

Nouvel épisode dans la vie municipale tumultueuse du **Vésinet** (**Yvelines**). Jeudi 28 mars, le maire, **Bernard Grouchko**, a annoncé qu'il retirait l'ensemble de ses **délégations** à l'un de ses maires adjoints, le premier : **André Michel**.

Il prend « acte du résultat du vote du budget »

Ce dernier n'est donc plus en charge du personnel, des finances et du budget. Avec cette décision, le premier magistrat explique qu'il « prend acte du résultat du vote du **budget 2019** par le **conseil municipal** ».

PUBLICITÉ

Organisée le mardi 19 mars, cette séance avait donné lieu au rejet du budget, par 16 conseillers municipaux contre 14 pour.

Outre ce rejet, mettant à jour l'absence de majorité du maire en place, cette séance avait aussi été marquée par l'attitude d'André Michel au moment de discuter le budget stationnement.

Alors qu'il était encore en possession de ses délégations au personnel, des finances et du budget, il a refusé de le voter, pointant un « problème avec la masse salariale. Je l'ai dit avant. Je ne peux pas voter ce budget en l'état. » (Voir notre édition du mercredi 27 mars).
Je ne pouvais pas voter un budget qui n'était pas celui que j'avais préparé, qui avait été refait dans mon dos », rappelait l'élu le lundi 1er avril.

Entré dans la majorité il y a un an

Désavoué par son propre adjoint aux finances, le maire a donc réagi en retirant les délégations qu'André Michel détenait depuis son entrée dans la majorité le 8 mars 2018.

Pour l'avenir, ce dernier se dit « serein » et n'a visiblement pas l'intention de renoncer à sa situation. « Je reste premier adjoint », explique-t-il.

En effet, si le maire peut enlever les délégations, c'est le conseil municipal qui, par son vote, est le seul à pouvoir retirer un poste d'adjoint. De plus, si le conseil maintenait André Michel, alors le maire n'aurait d'autre choix que de lui donner une nouvelle délégation.